

Rapport de la Commission Technique de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

Préavis Municipal N° 74-2025

«Demande de crédit de construction de CHF 235'000.00 pour un écopoint avec containers enterrés au chemin de Sous-Mont»

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 21 mai dernier, les membres de la Commission d'Urbanisme œuvrant en tant que Commission Technique (ci-après CT), composée de Messieurs François Studer, Jean-Claude Progin, Gabriel Racciatti, Christian Trinca Colonel, Luis Borda, Romain Corthésy et François Morier, se sont réunis afin de recevoir la présentation du préavis cité en titre. Étaient également présents Messieurs les Conseillers Municipaux Blaise Jaunin, Patrick Oppliger et Denis Favre, ainsi que Monsieur Cédric Botré, Responsable de la Voirie.

Observations de la CT :

Pour commencer, cet éco-point proposé est conforme avec le marché de fourniture globale en cours depuis 2021, c'est la quatrième réalisation de ce programme qui en compte neuf.

Cette nouvelle position de l'éco-point a été choisie en conformité avec le plan de quartier, aucune opposition n'a été reçue durant l'enquête publique - c'est une parcelle privée avec servitude négociée par la Municipalité.

Ici on aura 6 conteneurs enterrés avec en détail :

- 2 pour les incinérables soit 14 m³
- 2 pour le papier / carton soit 14 m³
- 1 pour le verre soit 5 m³ (isolé contre le bruit), compatible avec notre système 7 m³
- 1 pour les vêtements soit 3 m³ (Tex-Aid), compatible avec notre système 7 m³

Pour comparaison un conteneur sur roue représente 0.8 m³

Les puits étant identiques, une modulation ultérieure différente reste possible.

En plus, deux conteneurs aériens (en cabane) pour le PET et un pour l'aluminium seront également disponibles.

Au total ce nouvel éco-point a été calculé avec une capacité (arrondie), bien plus grande que nécessaire, le tout basé sur 4 ramassages par mois pour les déchets et 2 pour le verre/PET. Ceci pourra évoluer lorsque tous les éco-points seront en service, avec moins de passages de ramassage, notamment pour le verre.

Le ramassage du PET est quant à lui géré par notre Service des Travaux au rythme de 3 vidanges par semaine.

Pour rappel, le système 7 m³ retenu nécessite le ramassage par camion grue spécifique. La position du camion a été validée en regard des lignes HT, ceci était un point qui explique le retard pris pour cette réalisation.

La vidange des éco-points se fera dès 6h30, sauf pour le verre qui est collecté plus tard en matinée.

Avec la mise en place de cet éco-point, le service de collecte des déchets porte à porte sera supprimé pour la zone de desserte concernée (D). Seuls les compostables dans les conteneurs bruns resteront collectés au porte à porte.

L'entreprise qui va réaliser cet éco-point est celle qui avait été sélectionnée pour réaliser deux éco-points, dont un au ch. de Judée qui a finalement été regroupé avec celui du parking de la maison de Commune pour des questions d'accès et de sécurité routière. Ce faisant, l'entreprise est compensée à satisfaction et sans frais.

Position de la CT :

D'abord la CT se réjouit qu'une solution définitive et conforme va enfin pouvoir être réalisée pour ce quartier; qui a littéralement défriché le terrain de la modernité quant à la collecte des déchets suite à l'affaire des Molok - vieille de 17 ans maintenant !

L'éco-point est bien dimensionné, il tient compte du nouveau développement du quartier ainsi que du potentiel futur, lié aux parcelles encore constructibles.

Il est également bien situé, l'emplacement est plat et il y'a une bonne visibilité, on peut circuler, même quand le camion de collecte est en opération.

Au final, la CT à l'unanimité, recommande donc d'accepter ce crédit de construction.

Au vu de ce qui précède, la Commission Technique à l'unanimité de ses membres, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal No 74 - 2025, adopté en séance du 28 avril 2025;
- ouï le rapport des commissions consultées;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

1. d'accepter le préavis municipal No 74-2025 tel que présenté;
2. d'accorder un crédit de CHF 235'000.00 TTC pour la construction d'un éco-point avec containers enterrés au chemin de Sous-Mont.
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

Pour la Commission Technique :

Gabriel Racciatti

Jean-Claude Progin

François Studer

Romain Corthésy

Luis Borda

Christian Trinca Colonel

François Morier – Président & Rapporteur

Romanel, le 25 mai 2025